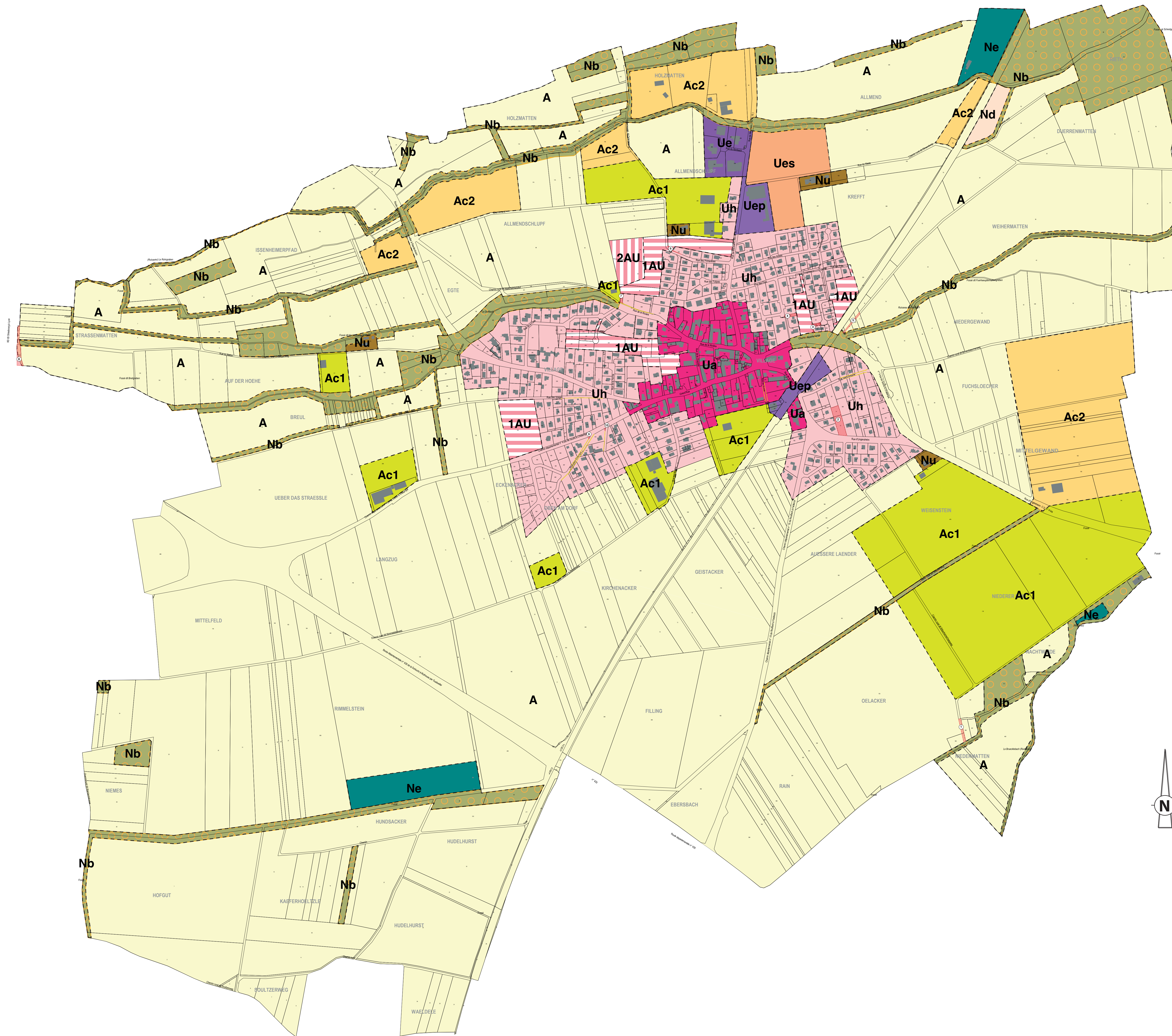


**3b - Plan de Zonage**  
 Echelle 1/5000

P.L.U. approuvé par délibération  
 du Conseil Municipal le 16 mars 2017



Le Maire

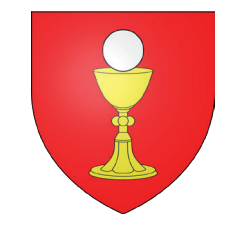


**LÉGENDE**

- Ua - Noyau historique du village
- Uh - Quartiers résidentiels
- Uep - Site d'équipements publics
- Ues - Site d'équipements de sports et de loisirs de plein-air
- Ue - Site d'activités économiques
- 1AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle
- 2AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle en réserve et constructible à moyen ou long terme
- A - Site agricole globalement non constructible
- Ac1 - Sites agricoles constructibles à l'exclusion des édifices impliquant des périmètres sanitaires (dans ce cas, seuls sont autorisés les travaux de mise aux normes).
- Ac2 - Sites agricoles constructibles y compris pour les édifices impliquant des périmètres sanitaires
- Nb - Sites naturels de préservation et de reconquête de la biodiversité
- Ne - Sites naturels d'étangs
- Nu - Sites naturels comprenant du bâti diffus
- Nd - Site d'entreposage de matériaux naturels
- Espaces à vocation écologique et paysagère à préserver et valoriser (selon les articles L.112-1 et L.112-2 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés
- Servitudes d'alignement

**Liste des emplacements réservés :**

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	SURFACE	OBJET	DESTINATAIRE
n°1	4 ares	Bouclage de chemin rural	Commune de Raedersheim
n°2	16,6 ares	Extension du cimetière	
n°3	2 ares	Bouclage de voirie et cheminement piéton	
n°4	2,3 ares	Bouclage de voirie et cheminement piéton	
n°5	2,6 ares	Aménagement de chemin rural	
n°6	0,5 are	Desserte du site 1AU et élargissement de voirie	
n°7	1,8 are	Desserte du site 1AU	
n°8	9,4 ares	Aménagement de chemin rural	
n°9	0,15 are	Aménagement de carrefour	
n°10	0,14 are	Aménagement de carrefour	



**3b - Plan de Zonage**  
Echelle 1/2000

P.L.U. approuvé par délibération  
du Conseil Municipal le 16 mars 2017



Le Maire

**LÉGENDE**

- Ua - Noyau historique du village
- Uh - Quartiers résidentiels
- Uep - Site d'équipements publics
- Ues - Site d'équipements de sports et de loisirs de plein-air
- Ue - Site d'activités économiques
- 1AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle
- 2AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle en réserve et constructible à moyen ou long terme
- A - Site agricole globalement non constructible
- Ac1 - Sites agricoles constructibles à l'exclusion des édifices impliquant des périmètres sanitaires (dans ce cas, seuls sont autorisés les travaux de mise aux normes).
- Ac2 - Sites agricoles constructibles y compris pour les édifices impliquant des périmètres sanitaires
- Nb - Sites naturels de préservation et de reconquête de la biodiversité
- Ne - Sites naturels d'étangs
- Nu - Sites naturels comprenant du bâti diffus
- Nd - Site d'entreposage de matériaux naturels
- Espaces à vocation écologique et paysagère à préserver et valoriser
- Emplacements réservés
- Servitudes d'alignement

**Liste des emplacements réservés :**

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	SURFACE	OBJET	DESTINATAIRE
n°1	4 ares	Bouclage de chemin rural	Commune de Raedersheim
n°2	16,6 ares	Extension du cimetière	
n°3	2 ares	Bouclage de voirie et cheminement piéton	
n°4	2,3 ares	Bouclage de voirie et cheminement piéton	
n°5	2,6 ares	Aménagement de chemin rural	
n°6	0,5 are	Desserte du site 1AU et élargissement de voirie	
n°7	1,8 are	Desserte du site 1AU	
n°8	9,4 ares	Aménagement de chemin rural	
n°9	0,15 are	Aménagement de carrefour	
n°10	0,14 are	Aménagement de carrefour	

